

VIDE-GRENIER

A

BILLIERS

8 JUILLET 2018

OUVERT DE 9H00 À 18H00



VIDE-GRENIER

A

BILLIERS

8 JUILLET 2018

OUVERT DE 9H00 À 18H00



ENTREE GRATUITE



RESTAURATION SUR PLACE

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES CAVALIERS ET AMIS DU CENTRE EQUESTRE DE BILLIERS

4€/mètre linéaire (installation de 7h00 à 9h00)

INSCRIPTION : 06.12.76.67.57 ou le 06.99.47.63.95 ou acaceb56@gmail.com
Par courrier à Centre Equestre de Billiers, Le Guernehué, 56190 BILLIERS

ENTREE GRATUITE



RESTAURATION SUR PLACE

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES CAVALIERS ET AMIS DU CENTRE EQUESTRE DE BILLIERS

4€/mètre linéaire (installation de 7h00 à 9h00)

INSCRIPTION : 06.12.76.67.57 ou le 06.99.47.63.95 ou acaceb56@gmail.com
Par courrier à Centre Equestre de Billiers, Le Guernehué, 56190 BILLIERS

BULLETIN D'INSCRIPTION (valant pour attestation)

BULLETIN D'INSCRIPTION (valant pour attestation)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Prénom :

Né(e) le : A :

Dépt/Pays : Dépt/Pays :

Adresse : Adresse :

CP : Ville : Ville :

Tél : email : Tél : email :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par : Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur : Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : le : Fait à : le :

Signature :

Je joins mon règlement de €, pour un emplacement de mètres.

(A retourner avant le 15 juin 2018)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Je joins mon règlement de €, pour un emplacement de mètres.

(A retourner avant le 15 juin 2018)

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.

Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. En raison de frais engagés, les absences ne pourront pas donner droit au remboursement de l'inscription. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations ou accidents survenus au cours de la manifestation. Les exposants devront laisser leurs emplacements propres et rapporter leurs emballages.

Le vide grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. En raison de frais engagés, les absences ne pourront pas donner droit au remboursement de l'inscription. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations ou accidents survenus au cours de la manifestation. Les exposants devront laisser leurs emplacements propres et rapporter leurs emballages.